

MAIRIE D'AVRESSIEUX

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2021

(convocations du 28 juin 2021)

Absents excusés : Mme COUTANT- M. BRET- FOREST - PERMEZEL- WALLE

DELIBERATION CONCERNANT LE PRET DU BATIMENT PERISCOLAIRE

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux du bâtiment périscolaire, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à un emprunt.

M. le Maire a présenté les offres des deux organismes contactés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération a retenu la proposition du Crédit Agricole, soit un prêt de 200 000,00 €, d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 0.67%, avec échéances trimestrielles de 3 506.43 €.

Les frais de dossier quant à eux s'élèvent à 150,00 €.

DELIBERATION CONCERNANT L'ASSURANCE DU CHANTIER DU BATIMENT PERISCOLAIRE

M. le Maire explique la nécessité pour la municipalité de souscrire à une police d'assurance dommages-ouvrage pour la construction du futur bâtiment périscolaire. Il explique que vu le code des assurances, en ses articles L242-1 et L242-2, toute personne qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise doit souscrire une assurance construction dommages-ouvrage. Cette assurance permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice. M. le Maire reprend l'exemple d'un chantier arrêté sur la commune de St Genix sur Guiers. Vu le projet d'assurance dommages ouvrage établi par la SMACL et fixant le coût de la garantie de base à 2 927.55 € TTC et les garanties assurance tous risques chantier à 9 898.12 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le chantier du bâtiment périscolaire et autorise M. le Maire à signer le projet d'assurance dommages ouvrage.

RENOUVELLEMENT DES BAUX A FERME

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des baux à ferme sur plusieurs lots des communaux de Niveau sont arrivés à expiration le 23 juin 2020 ainsi que le lot 2 des communaux des Marais. Il précise que les fermiers n'ont pas manifesté leur intention de ne pas renouveler leur bail pour une nouvelle période de neuf ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

accepte de renouveler les baux à ferme pour une nouvelle période de neuf ans, soit du 24 juin 2020 au 23 juin 2029 :

- pour les lots 4-8-12 des communaux de Niveau avec M. Hervé GARIOUD

- pour les lots 7-18 des communaux de Niveau avec M. Michel BERTHOLIER
 - pour les lots 13 et 14 des communaux de Niveau avec M. Julien CATTAUD
- et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028
- pour le lot 2 (parcelles 807-808-809) des communaux des Marais avec M. Jean-Luc GIRERD

tous agriculteurs à AVRESSIEUX.

autorise M. le Maire à signer pour le compte de la commune les baux à intervenir.

RENOUVELLEMENT CONTRAT EDVINA FOLETTI

M. le Maire rappelle que le contrat de travail de Mme Edvina FOLETTI, engagée en tant qu'agent contractuel pour effectuer l'entretien des locaux du restaurant scolaire et de l'école, arrive à terme au 31 août 2021. Il souhaite renouveler son contrat pour le période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Le conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

EMBELLISSEMENT TRANSFORMATEUR

Mr le Maire présente la dernière ébauche d'embellissement du transformateur au conseil et le devis du grapher. Ce dernier souhaite avoir une acceptation du devis pour avancer sur le projet, alors que le conseil souhaite voir le projet avant de valider le devis.

Si le conseil valide le devis d'un montant de 1560€ net, il souhaite définir une méthode de travail avec l'avis de la commission communication et/ou du conseil afin d'avancer ensemble. Une rencontre va être organisée avec Véronique BERGAMO et le grapher afin d'envisager une méthode de travail.

PLANNING ARROSAGE DURANT LE PERIODE ESTIVALE

L'agent technique étant en congés du 15 au 29 août, il est nécessaire d'instaurer un planning d'arrosage, à raison de trois fois par semaine.

Marie Laure BAILLY propose de s'occuper de l'arrosage des jardinières côté cimetière durant cette période.

Le planning est le suivant :

Lundi 16/08/21	Martial CATTAUD
Mardi 18/08/21	André MENUEL
Vendredi 20/08/21	Mathieu ANSELMINO
Lundi 23/08/21	Claudia FAUCHEUX
Mardi 25/08/21	Sophie GARIOUD
Vendredi 27/08/21	Paul REGALLET

QUESTIONS DIVERSES

Pour information, le secrétariat de la mairie sera fermé du 2 au 15 août

Cadeau de Denise VIBERT, une boîte réalisée par les enfants de la garderie est au secrétariat de la mairie pour les personnes qui souhaitent faire une carte avec un don. Il reste à déterminer la date de remise de cette boîte et de son cadeau.

Location de la salle des fêtes : pas de location en dehors de juillet et août. Le dernier week-end d'août est réservé à la mise en place pour la cantine.

Stéphane BERTHIER souhaite acheter un terrain qui appartient à la Mairie afin de faire un étang. M. le Maire demande au conseil si la commune souhaite se séparer de ses communaux. Si oui, la SAFER aura un droit de préemption. Après en avoir discuté, le conseil décide que l'opération est risquée et compliquée du fait que le terrain soit en zone N. Le conseil ne souhaite pas vendre.

Il est évoqué la demande de Mme GIRERD concernant son chemin (non communal) qui est abîmé.

M. le Maire propose de l'aider dans la mise en place de ses travaux.

Suite au conseil d'école, il est demandé que les interrupteurs cassés soient changés, et les robinets resserrés.

Des personnes continuent à stationner devant le portail de l'école, il est envisagé d'installer un panneau « interdiction de stationner »

Les jeunes demandent s'ils peuvent réintégrer la maison des jeunes. Le conseil accepte dans la mesure où les conditions sanitaires sont respectées. Il est demandé également à ce que la porte soit bien tenue fermée au rez de chaussée afin d'éviter les dégradations.

Fin de séance 22h30.

Prochain conseil le 6 septembre 2021 à 20h30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux



